

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC79

présenté par
Mme Maud Petit**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	1 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	1 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédit vise à renforcer l'action n° 3 du programme 219 « Prévention par le sport et protection des sportifs ».

S'il faut saluer la mobilisation de crédits supplémentaires pour ce budget 2022 afin de lutter plus efficacement contre les incivilités et les violences dans le sport, l'ampleur de ces phénomènes systémiques doit alerter le législateur et permettre un investissement budgétaire encore supérieur sur le sujet.

La violence ordinaire qui gangrène nos rapports sociaux aujourd'hui doit absolument être déconstruite, car elle est le terreau de toutes les autres. Le monde du sport doit pouvoir mobiliser

des moyens afin de permettre une libération de la parole sur les violences physiques et / ou psychologiques que certains sportifs subissent.

Une pratique en toute sécurité émotionnelle et physique, dans un climat de confiance, est le premier pas vers une APS qualitative. C'est une condition sine qua non à la promotion du sport que cette mission propose. Cet amendement envisage ainsi une augmentation d'un million d'euros de cette enveloppe pour répondre à ces enjeux en prenant des crédits de l'action 04 du programme 169 « Jeunesse et vie associative » pour les rediriger vers l'action ° 03 du programme 219.